

Administrateur de TOUR(S)HABITAT : pourquoi pas vous ?

En décembre prochain, les locataires éliront leurs représentants au Conseil d'Administration de TOUR(S)HABITAT. Une fonction importante à laquelle vous pouvez prétendre (voir ci-dessous).

Qui peut-être éligible ?

- Toute personne physique, âgée de dix-huit ans au minimum et ne tombant pas sous le coup des dispositions de l'article L. 423-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- Locataire d'un local à usage d'habitation.
- Pouvant produire soit la quittance correspondant à la période de location précédant l'acte de candidature, soit le reçu mentionné à l'article 21 de la Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, soit la décision de justice octroyant des délais de paiement du loyer ou des charges, chaque contrat de location ne donne droit qu'à une seule candidature.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR L'EXPÉRIENCE ?

Rapprochez-vous des différentes Associations de Locataires qui sont déjà présentes dans le département (AFOC, CLCV, CNL, CSF,) pour intégrer une liste.

**Dépôt des candidatures :
du 20 au 29 octobre 2014.**

Lettre éditée par TOUR(S)HABITAT

1, rue Maurice Bedel
37033 Tours cedex 1
Tél. 02 47 60 13 00

Directeur de la publication : Didier Loubet
Conception : Double V
Photos et textes : TOUR(S)HABITAT - Thomas Bignon
Impression : Imprimerie Graphivul
ISSN 1272 - 8942 • Dépôt légal à parution
Document imprimé sur du papier participant à la gestion durable des forêts.



Le rôle de l'Administrateur Représentant des Locataires

Vote du budget, acquisitions foncières, augmentation des loyers, attribution des logements, l'Administrateur, membre du Conseil d'Administration de TOUR(S)HABITAT est impliqué dans toutes les grandes décisions de l'organisme.

Sa mission : représenter les locataires auprès de l'Office

Elus pour quatre ans, les Administrateurs, en plus de siéger au Conseil d'Administration, assurent également le lien entre le bailleur et les locataires. « *Nous venons en aide à tous les locataires en difficulté qui nous sollicitent* », explique ainsi Jocelyne Real, l'une des quatre représentant(e)s actuellement en poste. Contester un état des lieux, réclamer au bailleur des travaux dans le logement etc. Les élus se révèlent être de précieux conseillers. « *Les locataires ne sont pas forcément informés de toutes les procédures* », explique ainsi Sylvie Mercier, administratrice elle aussi. « *Nous sommes là pour les aider.* » Et de concéder : « *le titre d'Administrateur donne souvent plus de poids, plus de crédit au dossier.* »

Et pourquoi pas vous ?

En décembre prochain, les locataires auront donc à désigner leur quatre nouveaux représentants. Pour prétendre au poste, un seul impératif : louer un appartement à TOUR(S)HABITAT. « *Il n'y a pas forcément besoin de connaître en détail le monde HLM* », explique Jocelyne Real. Seule la volonté compte. Pour le reste, on apprend « sur le tas ». De la volonté, mais aussi du temps. Car siéger au Conseil d'Administration demande de l'investissement.

« *C'est vrai que c'est plus compliqué lorsque l'on est salarié* », concède Sylvie Mercier. « *Il faut être disponible* ». Il existe toutefois différents niveaux d'engagement. « *Chaque candidat figure sur une liste de 8 personnes présentée par une Association œuvrant dans le domaine du logement* » explique ainsi Sylvie Mercier. « *Ceux qui désirent s'engager mais qui ne disposent que peu de temps peuvent très bien s'inscrire en bas de liste* ».

Notre quartier

Notre logement

Notre immeuble

Ça compte pour nous !

ÉLECTIONS DE C'EST VOUS QUI VOTEZ ! LOCATAIRES HLM

Du 15 novembre au 15 décembre 2014, faites comme nous, votez pour les représentants de locataires qui vous représenteront auprès de votre bailleur Hlm.
Découvrez les 6 bonnes raisons de participer au vote en consultant le site www.union-habitat.org
Consultez votre bailleur pour connaître les modalités du vote.

Toute récente Administratrice Sylvie Ganne conclut, « *il n'est pas toujours facile de concilier intérêt général et intérêt personnel. En tant que locataire, nous savons qu'en défendant les autres, on se défend aussi soi-même* ». Enfin pour elle, le Conseil d'Administration ne doit pas être « *une simple chambre d'enregistrement* » mais doit fonctionner comme un conseil syndical d'une copropriété.

Pour info

TOUR(S)HABITAT précise que le Mouvement HLM organise régulièrement des sessions de formation destinées aux Administrateurs et que leur participation aux différentes réunions fait l'objet d'une indemnité forfaitaire.



La Bibliothèque Municipale Centrale ouvre une nouvelle page de son histoire

Il aura fallu vingt mois de travaux pour que la bibliothèque fasse peau neuve. Depuis le 14 décembre dernier, elle a rouvert ses portes pour le plus grand bonheur des Tourangeaux. Inaugurée en 1957, la bibliothèque avait besoin de se moderniser, notamment pour répondre aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Un réaménagement total

Si la façade du bâtiment n'a pas changé, l'intérieur surprend tout le monde. Moderne, fonctionnelle, lumineuse, autant d'adjectifs qui pourraient qualifier la nouvelle Bibliothèque Municipale Centrale de Tours. Principal objectif des travaux : la réorganisation des espaces intérieurs au bâtiment, notamment les circulations, les magasins de stockage des étages et une partie des salles publiques, avec comme préoccupation essentielle la sécurité incendie et l'accès aux personnes en situation de handicap.

Trois nouveaux espaces structurent désormais la bibliothèque. Au rez-de-chaussée, une salle dédiée à l'actualité, avec plus de 250 titres de périodiques. Le premier étage est quant à lui consacré aux livres. Romans, fictions, poésies, théâtre... Il y en a pour tous les goûts. Au deuxième étage, place à la médiathèque. Dotée de nombreuses collections de CD (près de 20 000), celle-ci compte désormais plus de 5000 DVD de tous genres, à emprunter. Ajoutez à cela des nouveaux équipements informatiques avec accès à internet et un nouveau mobilier plus esthétique, la bibliothèque a bénéficié d'une véritable métamorphose. Celle-ci ravit les habitués comme Mireille : « *Les travaux ont été longs. J'étais donc curieuse de voir le résultat. Au final, je ne suis pas déçue, j'ai mis un peu de temps pour m'y retrouver mais le cadre est très agréable* ».

Ce réaménagement semble également satisfaire ceux qui ne fréquentaient pas assidument la bibliothèque. « *C'est vrai que je n'y allais pas beaucoup, confie Benjamin. Mais depuis la réouverture j'y retourne plus régulièrement pour réviser le bac. Dans le centre-ville, nous n'avons pas énormément de lieux pour travailler.* »



Explosion des inscriptions

La Bibliothèque Centrale s'est également dotée de bornes de prêt automatisées. L'objectif ? Faciliter les emprunts de livres et rendre ainsi le personnel de la bibliothèque plus disponible pour conseiller le public.

Cinq mois après sa réouverture, on peut dire que le succès est au rendez-vous. En effet, le nombre d'inscriptions, sur tout le réseau des bibliothèques municipales, est passé de 1 010 à 2 599 (dont 1 500 à la Bibliothèque Centrale) entre janvier 2013 et janvier 2014.

D'autres aménagements sont cependant attendus, puisque la rénovation du rez-de-chaussée (l'espace d'exposition, la section jeunesse) fera l'objet d'une seconde phase de travaux, qui devrait débuter en 2016.

Info pratique

L'inscription se fait à l'accueil de la bibliothèque. Le tarif est de 10,50 € pour les adultes résidant dans l'Agglomération, de 21€ pour les autres. Elle est gratuite pour les mineurs, mais aussi pour les étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans, pour les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, les personnes âgées et les adultes handicapés bénéficiaires de l'allocation de solidarité.

2 bis, Avenue André Malraux 37000 Tours

Tél : 02 47 05 47 33

contact@bm-tours.fr

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <http://www.bm-tours.fr>

Rappel des horaires d'ouverture de la bibliothèque

- **Accueil, espaces adultes et musique-cinéma :**
 - mardi, mercredi, vendredi 10h-18h30, jeudi 12h-18h30, samedi 10h-18h.
- **Espace jeunesse : hors vacances scolaires :**
 - mardi, jeudi, vendredi 16h-18h30, mercredi 10h-18h30, samedi 10h-18h.
- **Espace jeunesse : pendant les vacances scolaires :**
 - mardi, jeudi, vendredi : 13h30-18h30, mercredi : 10h-18h30,
 - samedi : 10h-18h.
- **Fonds patrimoniaux (sur présentation d'un justificatif de recherche)**
 - mardi et vendredi 13h30-18h30, mercredi 10h-12h / 13h30-18h30,
 - jeudi fermé, samedi 10h-12h / 13h30-18h.